

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2019

---

BIOÉTHIQUE - (N° 2187)

Rejeté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° 2381

présenté par

M. Bazin

à l'amendement n° 2266 du Gouvernement

-----

### ARTICLE 4

Supprimer les trente-troisième à trente-septième alinéas.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Ces alinéas concernant l'adoption peuvent être supprimés car hors sujet pour les uns et rendus inutiles par la transformation de la reconnaissance conjointe en une simple reconnaissance.